

**LE CRIMINEL DU «HASARD» ET SON DESTIN**

**- Que sera, sera ? -**

**Yannis Panoussis**

**Professeur de Criminologie**

**Département de la communication et des media à l'Université d'Athènes**

Je suis né du chaos.  
Mon comportement entier a été régi  
par l'indéterminé.  
En vain, je me bats pour expliquer.  
Je retournerai là  
où je suis né.  
A l'avenir, quelles générations  
se souviendront-elles de moi ?

Irini Toli, *Angoisse 1* («Les marques du feu»)

## 1. À propos des incertitudes

Dans le monde des incertitudes, l'imprévu domine<sup>1</sup>; cela ne signifie nullement que des lois ne soient appliquées à l'amont des réactions fortuites<sup>2</sup>. Encore même ce qui est apparemment inattendu peut relever du domaine de la causalité<sup>3</sup> puisque le comportement accidentel n'est pas tout à fait « accidentel »<sup>4</sup>.

Le hasard constitue un désordre provenant de la complexité des interdépendances mutuelles et cela au-delà de toutes règles, rendant ainsi tout résultat incertain<sup>5</sup>.

Le hasard existe seulement par rapport à une loi causale déterminée<sup>6</sup>. Le hasard absolu, en dehors de toute loi causale, en dehors d'un ordre général qui comprend le tout, n'est pas concevable. Cependant, nous le qualifions souvent d'« accidentel » car nous ne connaissons pas exactement sur quelle loi causale il se base<sup>7</sup>.

Détails, interactions ou juste équation nous faisant défaut, nous ne sommes pas en mesure de prévoir<sup>8</sup>. La description probabiliste provient de la connaissance incomplète des conditions initiales (création de l'Univers)<sup>9</sup>.

Tandis que nous pouvons évaluer l'ensemble des résultats éventuels, et des possibilités, il n'est pas aisé de prévoir lequel de ceux-ci sera finalement réalisé<sup>10</sup>. Par conséquent, nous sommes

---

<sup>1</sup> V. Y. Panoussis, « La théorie du Chaos et la Criminologie », Justice Pénale, 4/2001, p. 403 d'où une bibliographie abondante sur la théorie d' Ilya Prigogine à propos du Chaos

<sup>2</sup> ibid. p. 403

<sup>3</sup> ibid., p. 403

<sup>4</sup> ibid., p. 404

<sup>5</sup> v. Edward Beltrami, « What is random? » éd.grecque, Katoptro, 2000 p. 12

<sup>6</sup> v. Philip Frank, « Le principe de causalité », éd.grecque, Ladias, 1976 p.124

<sup>7</sup> ibid., p.124- Il s'agit d' « un ordre non-remarqué » v. B.A. Lambropoulos, « De la politique chaotique », éd. Konidaris, 1995, p.17

<sup>8</sup> v. J.Briggs-F.D.Peat, « Un miroir turbulent: guide illustré de la théorie du chaos », éd. grecque Katoptro, 1991, p. 71

<sup>9</sup> v. Th. Christidis, « Ce monde-là, ce monde gigantesque », Numéro spécial « La physique », Vima, 21/1/2001 p. 6

<sup>10</sup> v. Marc Barbut, « Les mathématiques de sciences sociales », EKKE, 1975, p. 173

obligés d'utiliser le « calcul des probabilités »<sup>11</sup> et de substituer les probabilités objectives<sup>12</sup> aux rapports causaux sans toujours connaître de quelle manière précise les événements se dérouleront<sup>13</sup>.

La contingence, la possibilité de survenance d'un événement, est influencée par la rencontre inattendue d'éléments isolés<sup>14</sup>.

Les nombreuses nouvelles variantes qui interviennent, déstabilisent les systèmes existants en les rendant de moins en moins prévisibles<sup>15</sup>.

Le passage de l'ordre au désordre se fait sous l'influence d'un hasard difficile à évaluer<sup>16</sup>.

La répartition des probabilités dans le cadre des conditions initiales peut produire un certain hasard (ou une indétermination), sans toutefois abolir complètement les lois déterministes<sup>17</sup>. Comme le monde de la causalité et la loi de la non-causalité visent le même objectif<sup>18</sup>, les forces du hasard et du non-hasard coexistent tout en se complétant mutuellement<sup>19</sup>, à l'image des visages de Janus, en l'occurrence un mélange de hasard et de déterminisme<sup>20</sup>, de nécessité et de chance<sup>21</sup>.

La fragile dépendance de par les conditions initiales, ne dirige complètement ni ne libère totalement le jeu. Ainsi le hasard a-t-il sa propre cause et la théorie du jeu des dés indépendants est probablement la seule pouvant nous l'expliquer<sup>22</sup>. Le « cela semble être arrivé par hasard » n'est rien d'autre qu'une fuite du domaine

---

<sup>11</sup> *ibid.*, p. 174, 180 – v. David Ruelle, « Chance and Chaos », 2<sup>e</sup> éd. grecque, 1999, p. 19

<sup>12</sup> v. Arthur Koestler, « The roots of coincidence », éd.grecque Hatzinikoli, 1974, p. 53

<sup>13</sup> *ibid.*, p. 54

<sup>14</sup> v. Ed. Beltrami, *ibid.* p. 32, 33, 170

<sup>15</sup> v. Ant. Karakousis, « De 'l'ordre Newtonien' à la gestion du chaos » KATHIMERINI DE DIMANCHE, 14/1/2001

<sup>16</sup> v. François Jacob, « La logique du vivant, une histoire de l'hérédité », éd.grecque Rappas, 1971 p.287

<sup>17</sup> v. D.Ruelle, *ibid.* p. 50, 51

<sup>18</sup> v. Arthur Koestler, *ibid.* p. 65

<sup>19</sup> v. J. Campbell, « Grammatical Man », éd.grecque Hatzinikoli, 1985, p.7

<sup>20</sup> v. Ed. Beltrami, *ibid.*, p. 99-Wallace Stevens, « L'ordre violent c'est le désordre. Le grand désordre c'est l'ordre. Ces deux éléments représentent la même chose » (v. J. Briggs-F.D.Peat, *ibid.*, p. 89)

<sup>21</sup> v. J. Briggs-F.D.Peat, *ibid.*, p. 151

<sup>22</sup> v. D.Ruelle, *ibid.*, p. 28, 31

du conscient<sup>23</sup>. Ne comprenant pas d'où il a surgi, le « hasard » est souvent qualifié d'« absurde ». La concomitance<sup>24</sup> ne semble être dirigée ni par un ordre caché, ni par une anomie aveugle. Par conséquent, nous devons simultanément percevoir la part et la totalité des forces antagoniques<sup>25</sup> coexistantes.

La logique binaire des contradictions<sup>26</sup>, les éléments convergents vers l'unité<sup>27</sup> et en divergeant à la fois, la recherche de structures dissimulées derrière celles qui sont visibles<sup>28</sup>, la téléonomie et l'inchangeable<sup>29</sup>, emprisonnent notre pensée et empêchent de distinguer la place détenue par le « hasard » parmi tout ce qui nous a été transmis comme nécessaire et obligatoire.

Nous devons non seulement réviser les méthodes scientifiques de prévision<sup>30</sup> afin de ne pas être conduits à une extinction des preuves<sup>31</sup> mais maîtriser les discontinuités (puisque celles-ci dorénavant constituent la régularité du Cosmos)<sup>32</sup>.

Entre le Chaos et l'Ordre s'interpose un miroir qui réfléchit les propriétés qualitatives des deux systèmes<sup>33</sup>.

Toutes nos relations évoluent à travers une succession indéterminée de situations et de réactions conscientes et inconscientes<sup>34</sup>.

L'élément du hasard provient de l'entropie produite par le chaos, celui du non-hasard est une information qui exploite l'incertitude pour créer une nouvelle structure<sup>35</sup>. Des informations qui disparaissent, des systèmes liés à la causalité qui dépassent

---

<sup>23</sup> v. Marc Oraison, « La chance et la vie », éd.grecque, Olkos 1974, p. 118, 120, 123, 128

<sup>24</sup> v. Ed. Beltrami, *ibid.*, p.31

<sup>25</sup> v. Edgar Morin, « La crainte de l'antinomie », VIMA, 6/8/2000

<sup>26</sup> cf. Jacques Monod, « Le hasard et la nécessité », éd.grecque Rappas, 1971, p. 214

<sup>27</sup> v. G.Stamatopoulos, « L'harmonie provient de la différenciation », Numéro spécial: L'harmonie, ELEFOTHEROTYPIA 6/2/2001

<sup>28</sup> v. Fr. Jacob, *ibid.*, p. 41, 53, 271

<sup>29</sup> v. M.Oraison, *ibid.*, p. 104, 107

<sup>30</sup> v. M.Gasparakis, « Science et mythe », Éducation Contemporaine 116/2001, p. 72

<sup>31</sup> v. J.Horgan, « The death of proof », Scientific American Review 269 (4), 74 – 82 (1993) – v. Fr. Jacob, *ibid.*, p. 282

<sup>32</sup> v. Th.Rassias, « La pensée présuppose la discontinuité », dans un Numéro spécial: Théorie et Pratique, au début étaient les mathématiques, ELEFOTHEROTYPIA, 13/2/2001 p. 10

<sup>33</sup> v. John Briggs-F.David Peat, *ibid.*, p. 15

<sup>34</sup> v. M.Oraison, *ibid.*, p. 64

<sup>35</sup> v. Jeremy Campbell, *ibid.*, p. 7

certaines limites, des itérations, la fatalité, le mauvais moment sont appelés à « établir une carte du chaos »<sup>36</sup>.

---

<sup>36</sup> v. J. Briggs-F. David Peat, *ibid.*, p. 77, 79, 80 – cf. Giorgos-Ikaros Babasakis, « Cartographes du Chaos », KATHIMERINI 11/4/99

## 2. À propos des libertés

Le passage de la certitude à la probabilité<sup>37</sup> redonne un sens à la liberté de la volonté<sup>38</sup>.

Nous sommes tous libres d'agir selon notre volonté dans le cadre des relations indétermination/incertitude<sup>39</sup>. Les lois de la nature ne sont pas absolument autoritaires<sup>40</sup>. Le « exister » ne s'identifie pas au « prédéterminé »<sup>41</sup>. La liberté de la volonté est liée à la non-prévision de l'avenir<sup>42</sup> puisqu'elle dépend du choix de l'une des nombreuses probabilités<sup>43</sup>.

Notre liberté, c'est-à-dire le nombre important de réactions possibles, ne tolère pas d'obstacles mais accepte le facteur « hasard ». L'apprivoisement du hasard<sup>44</sup> est lié au changement de direction du destin<sup>45</sup>. Être dirigés dans des situations complexes ne signifie ni que nous souhaitons que notre vie prenne une telle direction<sup>46</sup> ni que les dés soient jetés une fois pour toutes<sup>47</sup>.

La situation présente ne constitue pas une preuve irréfutable pour son cours/évolution dans le temps<sup>48</sup>. D'ailleurs, cette situation elle-même est composée de nombreux moments où il est impossible de déterminer toute action obligatoire ou dirigée<sup>49</sup>. Par conséquent, il est plus correct d'approcher la notion du hasard comme un moyen

---

<sup>37</sup> v. Encore même les sceptiques préféreraient-ils la probabilité à la certitude v. P. Farantakis, « L'harmonie dans la philosophie grecque ancienne », Numéro spécial – Harmonie: L'unité des antithèses, *ELEFTHEROTYPIA* 6/2/2001, p. 6

<sup>38</sup> v. Haris Varvoglis, « La dépendance fragile » au numéro spécial: « La Physique », *ibid.*, p. 10, 11

<sup>39</sup> v. Y. Panoussis, *ibid.*, p. 404

<sup>40</sup> v. contra Philip Frank, *ibid.*, p. 25

<sup>41</sup> *ibid.*, p. 36

<sup>42</sup> *ibid.*, p. 38 – v. aussi entretien avec John Castie, « De la certitude au chaos », *VIMA* 24/1/1999

<sup>43</sup> v. D. Ruelle, *ibid.*, p. 59

<sup>44</sup> *ibid.*, p. 14, 23

<sup>45</sup> *ibid.*, p. 24 – v. aussi le point de vue d' Ilya Prigogine « La liberté et l'éthique n'ont aucune place à l'automatisme » J. Briggs-F.D. Peat, *ibid.*, p. 159

<sup>46</sup> v. les points de vue de Ilya Prigogine à J. Campbell, *ibid.*, p. 94

<sup>47</sup> v. Ed. Beltrami, *ibid.*, p. 24 – Pour que ne survienne pas ce que le peuple dit: « advienne que pourra »

<sup>48</sup> v. F. Frank, *ibid.*, p. 44

<sup>49</sup> v. *ibid.*, p. 66, 115, 118, 120

de comprendre un monde instable<sup>50</sup> plutôt que comme un rapport causal et un fonctionnement (de la nature, de la société et de l'homme).

Les actions novatrices sont provoquées par le hasard dans le microcosme ou par la liberté de la volonté dans le macrocosme ou encore par la combinaison de ces deux éléments<sup>51</sup>. Les événements incompatibles et indépendants déterminent notre destin<sup>52</sup>. La fabrication de modèles chaotiques<sup>53</sup>, la Théorie des catastrophes de René Thom, mais aussi la société universelle du risque misent « sur leur bonne chance » afin de contrôler l'insécurité et l'incertitude<sup>54</sup>.

Toutefois, tandis que tous associent ces situations à la cohésion sociale et à la démocratie<sup>55</sup> elle-même, personne ne les relie au crime et à la criminalité<sup>56</sup>.

### 3. À propos du crime

Les mathématiques peuvent-elles résoudre des problèmes relevant de cette zone d'ombre où se situe le crime<sup>57</sup> ?

Le crime ressort-il de quelque « loi (de fréquence) de la faute » ? Est-il une déviation du fonctionnement conscient et normal de l'homme moyen<sup>58</sup> ? Est-il l'« arbitraire » dans sa structure<sup>59</sup> ou peut-être le maillon abîmé d'une chaîne<sup>60</sup> ?

---

<sup>50</sup> v. Préface de M. Boudouridis à D. Ruelle, *ibid.*, p. 3

<sup>51</sup> v. Martin Gardner, « Aha! Gotcha: paradoxes to puzzle and delight », éd.grecque Trohalia, 1989, p. 174

<sup>52</sup> v. D. Ruelle, *ibid.*, p. 34, 35, 38

<sup>53</sup> v. N. Alexandris, « Les mathématiques, clé de l'évolution », dans un Numéro spécial: Théorie et Pratique, *ibid.*, p. 5

<sup>54</sup> v. Mich. Modinos, « La société du danger », EKFRASI, Février 2001, p. 41 – N.Demertzis, « L'évasion de l'incertitude », EPENDITIS, 13-14/1/2001

<sup>55</sup> v. N.Demertzis, *ibid.*, - N'oublions pas que le fanatique veut abolir l'incertitude, tandis que le visionnaire créatif la reconnaît et la respecte, v. J.Briggs-F.D.Peat, *ibid.*, 214

<sup>56</sup> v. Y.Panoussis, *ibid.*, p. 405

<sup>57</sup> v. J. Briggs-F.D.Peat, *ibid.*, p. 24

<sup>58</sup> v. Ed. Beltrami, *ibid.*, p. 29, 44, 47

<sup>59</sup> cf. François Jacob, « Le jeu des possibles », éd.grecque Trohalia, 1989, p. 23

<sup>60</sup> v. J. Briggs-F.D.Peat, *ibid.*, p. 161

Pouvons-nous considérer que le crime est, comme le chaos, une maladie entropique contagieuse provenant des fluctuations extérieures du système<sup>61</sup> ?

Le « milieu des phases » des attracteurs (c'est-à-dire une désorganisation organisée)<sup>62</sup> ne nous renvoie-t-il pas à l'*iter criminis* ?

Le concept de la contingence à la biologie (introduite par Darwin) ne correspond-elle pas dans le domaine de la Criminologie au « tout est permis » d'Ivan Karamazov<sup>63</sup> ?

#### 4. À propos du criminel du hasard

Les importantes questions scientifiques, philosophiques et celles concernant la criminologie, qui sont relatives à l'application des principes de la théorie du chaos, ont été posées dans un article précédent<sup>64</sup>.

Dans le présent article, nous nous contenterons d'enregistrer/formuler cinq questions concernant le criminel du hasard ou accidentel.

1. Si le déterminisme est à la fois auto-définition et hétéro-définition, s'il s'agit d'une relation non seulement verticale mais aussi horizontale entre l'homme et les circonstances (ou son milieu)<sup>65</sup>, tout ne se joue-t-il pas en fonction de limites ou basé sur celles-ci<sup>66</sup> ? Ne devrions-nous pas parler de degrés circonstanciels de libertés au lieu de « liberté de volonté » ?
2. Si l'avenir détermine le présent (principe de l'opportunité, entéléchie)<sup>67</sup>, alors le hasard est-il lié au temps<sup>68</sup>, c'est-à-dire à

---

<sup>61</sup> ibid., p. 29

<sup>62</sup> ibid., p. 32, 46

<sup>63</sup> v. Fr. Jacob, ibid., p. 258

<sup>64</sup> v. Y. Panoussis, « La théorie du chaos... », ibid., p. 403

<sup>65</sup> v. Th. Vakalios, « Être et conscience-Connaissance et vérité », Approche marxiste, Gutenberg, 1986 p. 14

<sup>66</sup> cf. Michel Foucault, « What is Enlightenment? », éd.greque Erasmos, 1988, p. 24

<sup>67</sup> v. F.Frank, ibid., p. 60, 68

l'évaluation *a posteriori* d'un plan prédéterminé ? Et en ce cas, quelle est la notion et la légitimation de l'« intervention à la source » (par exemple dans le DNA, le cerveau, etc.)<sup>69</sup> ?

Avons-nous le droit de re-crée l'espèce humaine et de la programmer différemment afin d'éviter le crime<sup>70</sup> ?

3. Si du chaos naît la vie, et de l'ordre<sup>71</sup> l'habitude<sup>72</sup>, si l'absence totale de raison cause le chaos tandis que la rationalisation absolue mène à la folie<sup>73</sup>, la distinction à faire entre les criminels devrait-elle avoir lieu d'une autre manière : par exemple les criminels de l'Ordre (habituellement des professionnels), les criminels du Chaos (héréditaires, irrationnels, des criminels « étranges ») et les criminels de l'Anti-hasard (accidentels, de circonstances) ? Dans le cas des crimes de l'Anti-hasard ne s'agit-il pas en fait non d'un véritable criminel mais d'une personnalité instable qui s'est retrouvée dans un milieu instable ?
4. Si l'essentiel se révèle toujours à travers la complexité<sup>74</sup>, comment pouvons-nous alors repérer la nature du crime accidentel<sup>75</sup> parmi la multitude de situations, changements naturels, manque d'informations, entropie<sup>76</sup>, dans le brouillard des probabilités<sup>77</sup> ? Comment pouvons-nous le dépister afin de le prévenir ? Quel est le sens de « la succession obéissante des phénomènes identiques ou similaires » quand (probablement à notre insu) la cause première est différente<sup>78</sup> ?

---

<sup>68</sup>v. Paul Davis, « God and the New Physics », éd.grecque Katoptro, 1988, p. 233, 234 – cf. Ch.

Baudelaire, « The painter of modern life and other essays », London 1964, p. 13

<sup>69</sup> cf. J. Campbell, *ibid.*, p. 107, 139, 171, 206 – Étant donné qu'encore même les gènes ne peuvent nous donner une réponse certaine puisqu'ils sont des systèmes complexes

<sup>70</sup> v. Y. Panoussis, « Physiognomonie », 2000, p. 512

<sup>71</sup> Les Grecs anciens faisaient une distinction entre les notions Cosmos (forme de l'ordre spontané) et Ordre (ordre fabriqué) v. J. Campbell, *ibid.*, p. 250

<sup>72</sup> v. entretien de Ioannis Argiris, (avec Isid. Papadrakakis) VIMAGAZINO, 14/4/2001, p. 17

<sup>73</sup> cf. Article « Agoraphobie, claustrophobie », EPENDITIS 10-11/3/2001

<sup>74</sup> cf. Th. Vakalios, *ibid.*, p. 59, 61

<sup>75</sup> cf. St. Alexiadis, « Manuel de Criminologie », Thessalonique 1996, p. 50

<sup>76</sup> v. D. Ruelle, *ibid.*, p. 146, 159

<sup>77</sup> v. J. Briggs-F.D.Peat, *ibid.*, p. 180 – Bien qu'il y ait une relation entre la probabilité et l'information

v. J. Campbell, *ibid.*, p. 59

<sup>78</sup>v. Arthur Koestler, *ibid.*, p. 64

Non seulement les criminels ayant un profil identique n'existent pas mais l'élément fortuit lui-même/le hasard mène des hommes différents qui éprouvent différemment encore même des situations critiques identiques à des actions / expressions identiques.

Le passage du général au spécifique et de là à l'individuel demeure mystérieux<sup>79</sup>. La maturité criminelle est vécue sans toujours la (re)connaître.

5. Si l'âme du criminel accidentel se meut dans les limites du chaos<sup>80</sup>, le crime ne ressemble-il pas alors à un jeu avec l'occulte<sup>81</sup> ? Si aucun paramètre objectif<sup>82</sup> n'est prévisible<sup>83</sup>, est-il possible que les noons (voónia) et les psychons (ψυχόνια) [c'est-à-dire l'association du coefficient psi de la mécanique quantique aux phénomènes psi de la (para) psychologie]<sup>84</sup> constituent un « code cosmique »<sup>85</sup> au-delà du visible ?

Le crime, en tant que système complexe formé d'interconnexions et de rapprochements spatio-temporels peut être étudié sous divers aspects, puisque les sources d'informations ne se limitent pas à l'unité. Le sujet, l'objet, les circonstances du crime constituent certaines des sources d'un phénomène multi-factoriel (et pas strictement causal ou légal) aux caractéristiques bio-sociales. A la naissance du crime, tous les éléments sont à la fois positifs et négatifs (ou mieux, peuvent fonctionner d'une manière positive ou négative) puisque les paramètres importants demeurent la situation, les circonstances, les inter-réactions c'est-à-dire des composantes psychiques non-prévisibles (vécues)<sup>86</sup>.

---

<sup>79</sup> v. Y. Panoussis, « Des questions fondamentales de Criminologie », 2000, p. 47

<sup>80</sup> v. une bibliographie relative Y. Panoussis, « La théorie du chaos... », *ibid.*, p. 403 – v. aussi sur « totalité et chaos » James Gleick, « Le Chaos: une nouvelle science », éd.grecque, Katoptro, Athènes, 1990

<sup>81</sup> v. Arthur Koestler, *ibid.*, p. 11 – Quant à l'approche mythologique du chaos v. Paul Diel, « Le symbolisme dans la mythologie grecque », éd.grecque Hatzinikolis, 1980, p. 111

<sup>82</sup> v. Th. Vakalios, *ibid.*, p. 15 sur les interprétations du terme « objectif »

<sup>83</sup> v. Arthur Koestler, *ibid.*, p. 21, 22, 40, 49

<sup>84</sup> v. aussi Arthur Koestler, « The Ghost in the Machine », London, 1967

<sup>85</sup> cf. I. Tsoukalas, « Esthétique et Science », Numéro spécial: « La Physique », *ibid.*, p. 4

<sup>86</sup> v. Y. Panoussis, « Des questions fondamentales », p. 39, 41

Le point de rencontre du hasard criminel et du non-hasard seul le criminel le vit (probablement sans en avoir conscience).

La liberté elle-même de la volonté et son utilisation au moment crucial constitue un processus extrêmement solitaire<sup>87</sup> et traumatique<sup>88</sup>.

Le miroir déformé du criminel du hasard est plus associé à une absence totale de conscience<sup>89</sup> qu'à des calculs mathématiques, des lois de probabilités ou à des dilemmes<sup>90</sup>. Il est plus lié à la rupture de la symétrie entre le temps<sup>91</sup> et l'espace qu'à des changements structurels nécessaires du criminel<sup>92</sup>.

Jusqu'à ce que l'homme devienne « le futur maître de lui-même »<sup>93</sup> et cesse de vouloir tuer « l'étrange »<sup>94</sup>, il doit s'accoutumer à l'idée de « l'éventuel criminel du hasard ».

Ainsi l'homme se libérera-t-il des fantômes du criminel né, du criminel incorrigible, re-fabriqué et déchargera le système pénitentiaire de ses syndromes de rachat des fautes.

Si une cause peut produire deux ou plusieurs résultats<sup>95</sup>, si l'homme (tout homme) ne peut réagir différemment de son mode habituel (excepté si son caractère ou la situation vécue ou les deux à la fois étaient différents)<sup>96</sup>, si l'ordre moral peut seulement être basé sur la liberté des choix<sup>97</sup> (en tenant compte des restrictions dues aux situations et au concours de

---

<sup>87</sup> v. Mich. Stasinopoulos, « Le procès », éd. Estia 1976, p. 57

<sup>88</sup> v. Y. Panoussis, « Réflexions sur la Criminologie », Justice Pénale 2/2000, p. 183

<sup>89</sup> v. Y. Panoussis, « Des questions fondamentales », p. 65 et Th. Vakaliotis, *ibid.*, p. 91

<sup>90</sup> cf. « le dilemme du prisonnier » à Russ Marion, « The Edge of Organisation – Chaos and Complexity Theories of Formal Social Systems », SAGE, 1999, p. 53

<sup>91</sup> v. point de vue d' Ilya Prigogine à J. Briggs – F. D. Peat, *ibid.*, p. 154

<sup>92</sup> v. L. Dimopoulos, Cybernetique et Criminologie, Bulletin d'Information de Criminologie, 5-6, Août-Nov. 1988, p. 5

<sup>93</sup> v. Wilhelm Reich, « Listen, Little Man! », éd. grecque, Pyli, 1972, p. 15

<sup>94</sup> v. Aldous Huxley, « Brave New World », éd. grecque, Kaktos, 1980, p. 120

<sup>95</sup> v. Albert Camus-Arthur Koestler, « Réflexions sur la peine capitale », éd. Calmann – Levy, 1957, p. 92

<sup>96</sup> *ibid.*, p. 94

<sup>97</sup> v. Ch. Lucas, « Du système pénal et du système répressif et général, de la peine de mort en particulier », éd. P. Ch. Bechet, 1827, p. 137, 165

circonstances)<sup>98</sup>, en ce cas, il est important de comprendre<sup>99</sup> (au lieu de punir) la manière dont l'homme criminel a pensé et réagi.

## 6. À propos du souhaitable

Le criminologue est semblable au poète : il voudrait être original. Le pénaliste est comme le physicien : il souhaiterait être fidèle à la tradition théorique<sup>100</sup>.

Par conséquent, nous, les criminologues devons proposer à l'État et à la société d'accroître continuellement les possibilités et les opportunités des hommes afin que le hasard, le anti-hasard ne les trouve pas sans protection et livrés à une seule issue, le crime. A la loi des périls et des probabilités<sup>101</sup>, nous devons répondre au moyen d'une société au regard permanent, dans le sens du renforcement de la communauté qui s'intéresse réellement au destin de ses membres (encore même si ce destin revêt souvent la forme du malheur).

---

<sup>98</sup> v. Stuart Henry – Dragan Milovanovic, « Constitutive Criminology – Beyond Postmodernism », SAGE, 1996, p. 17

<sup>99</sup> v. D. B. Cornish – R. V. Clarke (eds), « The Reasoning Criminal », New York, 1986

<sup>100</sup> v. point de vue de Heisenberg à Ilya Prigogine – Isabelle Stengers, « Entre le temps et l' Éternité », éd. Flammarion, 1992, p. 9

<sup>101</sup> v. John Updike, « Toward the end of time », éd.grecque, Kastaniotis, 2001